

CAP LOCALES ETABLISSEMENT DES TABLEAUX D'AVANCEMENT (ARP2-ARP1 et C1)

Les CAP Locales établissant les tableaux d'avancement pour l'année 2007 se sont déroulées le mercredi 28 mars. Depuis 2006, les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement de grade sont à l'initiative des directions locales. La CP soumet ensuite en CAP Centrales les propositions issues des CAP Locales et ce n'est qu'à ce moment que l'avancement est prononcé. **La CGT dénonce l'impact de la réforme de la notation/évaluation sur les conditions de changement de grade. En effet, celle-ci devient critère prépondérant et exclut, de fait, un nombre considérable de collègues de promotions nullement démeritées.** En préambule de l'examen des tableaux d'avancement, les élus CGT ont fait la déclaration suivante :

Les CAP locales sont amenées à se prononcer sur l'établissement des tableaux d'avancement pour la deuxième année consécutive.

La déconcentration de la procédure conduit les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce, restreint par les limites d'un plan de qualification

Au vu des tableaux d'avancement 2006, cette sélection ouvre bien la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents.

Dans un contexte salarial où l'avancement constitue actuellement la seule garantie de progression de revenus, il est inconcevable que les agents voient leur situation se dégrader davantage.

Les agents, qui actuellement doivent faire face au quotidien à des conditions de travail déplorables, du fait des restructurations, des suppressions d'emplois, des applications mises en place qui n'apportent que contraintes et travail supplémentaire, ne comprennent pas que des quotas empêchent une réelle reconnaissance de leurs activités.

La C.G.T. revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression des grades, d'ARP2 et ARP1 de Contrôleur 1ère classe qui n'ont aucune justification fonctionnelle.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus C.G.T. ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la C.A.P. locale sans remettre en cause la qualité professionnelle des agents inscrits.

Pour 2007, le plan de qualification ministériel n'étant pas connu avant la phase préparatoire aux CAP Locales, la CP a donné aux TPG une estimation du nombre d'emplois alloués, en précisant qu'une liste complémentaire devait être établie dans l'attente de l'arrêté ministériel. Dans les Hauts-de-Seine, la direction locale a choisi de classer 2 agents de plus que le chiffrage donné par la DGCP. Les CAP Centrales doivent normalement se tenir les 04 juillet prochain. Pour ce qui concerne le tableau d'avancement à Contrôleur Principal, la CAP Locale se tiendra le 14 mai prochain. En effet, les nominations ne se feront qu'au 31 décembre 2007.

TABLEAU D'AVANCEMENT A AAP 2 (Ex ARP2)

Les conditions d'inscription 2007 :

Être agent de recouvrement 5ème échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs* dans le grade au 31/12/2006. Pour les critères de notation, il faut avoir, au moins, la note de référence en 2005 et 2006.

Dans le département, 15 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 7,64 et la CAP a proposé de classer 10 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 04 juillet prochain. A noter que les critères de notation ont supplanté l'ancienneté dans le grade pour les collègues ayant atteint le 5ème échelon courant 2006. Ce qui a entraîné l'éviction de certains collègues. La CAP a également classé un collègue qui sera muté dans un autre département au moment de la CAP Centrale, aucune garantie ne lui a été donnée quant à sa

Clt	NOM	AFFECTATION	ANCIENNETE
1	JEAN-JOSEPH Marie-Odile	TP COLOMBES	24/02/2006
2	MILLET Géraud	TP AMENDES	01/05/2006
3	CATTANEO Benoît	TG SRB	01/09/2006
4	ROUSSE Didier	TP SEVRES	01/10/2006
5	LECUYER Isabelle	TP ISSY LES Mx	01/04/2006
6	BARNAY Thierry	RM PUTEAUX	01/05/2006
7	DELLOUX-VERDAVOIR Stéphanie	TG SRH	01/03/2005
8	PONDICQ Christine	TP OPDHLM	01/09/2005
9	PHILIPPE Vincent	RP BOIS-COLOMBES	01/08/2006
10	QUETEL Stéphane	TG DIT	01/04/2005

nomination sur le contingent départemental ou sur le contingent de sa nouvelle affectation. Quand l'arbitraire s'en mêle!!!

TABLEAU D'AVANCEMENT A AAP 1 (Ex ARP1)

Les conditions d'inscription 2007 :

Être ARP 2 avec 2 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs* dans le grade d'ARP 2 au 31/12/2006. Pour les critères de notation, il faut avoir été noté 19 en 2004 et, au moins, la note de référence en 2005 et 2006.

Dans le département, 43 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 11,66 et la CAP a proposé de classer 14 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 04 juillet prochain. Les 2 collègues classés 1 et 2 l'ont été car ils sont issus du classement 2006, n'ayant pas été retenus l'année dernière, ils gardent un rang utile pour cette année. Cependant, cette catégorie de personnels étant très nombreuse, la CAP a dû trancher une nouvelle fois entre des dossiers similaires. Plusieurs collègues se sont faits primer à cause de leur notation (2005 et 2006) : bonnes notes mais pas excellentes!!!!

Clt	NOM	AFFECTATION	ECHELON	ANCIENNETE
1	HENRY Jean-Philippe	TG REDEVANCE	ARP2 9	01/05/2004
2	NYGELA Annie	RP LA GARENNE	ARP2 9	16/06/2004
3	CHAUVET Josiane	TG RPDA	ARP2 10	01/12/2006
4	DIOP Dominique	RM CLICHY	ARP2 10	01/03/2006
5	SOZZI Nelly	TP BOULOGNE BT	ARP2 10	01/10/2003
6	BOUDEHEN Bruno	RM PUTEAUX	ARP2 9	01/08/2006
7	ROUSSEL Monique	TP SCEAUX	ARP2 9	16/06/2005
8	RENAUDIE Dominique	TP ASNIERES	ARP2 9	01/07/2006
9	CARLOTTI Carole	RF ANTONY	ARP2 9	01/11/2004
10	ADELLE Laurence	TP CLAMART	ARP2 9	01/12/2005
11	BULLOT Valérie	TP COURBEVOIE	ARP2 9	15/11/2006
12	CHAZOUL M-Dominique	RM PUTEAUX	ARP2 9	16/04/2005
13	BOUCHETEAU Béatrice	TP ASNIERES	ARP2 9	16/07/2006
14	THIBAUT Denise	TP CLAMART	ARP2 9	21/07/2003

* les services antérieurs accomplis dans le grade d'origine par les agents d'autres administrations détachés et éventuellement intégrés sont assimilés à des services accomplis dans le grade d'accueil du Trésor Public (cette situation ne s'applique pas aux lauréats de concours, originaires d'autres administrations et détachés pour suivre un stage). Est considéré comme service effectif dans le grade, tout service effectué par un fonctionnaire en position d'activité. Le congé parental et le congé de présence parental, ainsi que la disponibilité et le détachement ne sont pas pris en compte.

TABLEAU D'AVANCEMENT A C1

Les conditions d'inscription 2007 :

Être contrôleur de 2ème classe de 7ème échelon avec 2 ans d'ancienneté au 31 décembre 2006 et 5 ans de service public dans le corps de catégorie B au 31 décembre 2007. Pour les critères de notation : être noté 19 en 2004 et au moins la note de référence en 2005 et 2006. Toutefois, si le nombre d'agent notés 19 en 2004 est insuffisant, les agents notés 18 en 2004 pourront être proposés.

Dans le département, 48 collègues avaient vocation. Le ratio déterminé par la CP pour le département est de 12,10 et la CAP a proposé de classer 15 collègues. La sélection proposée par l'administration est transmise à la CAP Centrale qui donnera un avis définitif le 04 juillet prochain. La collègue classée 1 l'a été car elle est issue du classement 2006, n'ayant pas été retenue l'année dernière, elle garde un rang utile pour cette année.

Clt	NOM	AFFECTATION	ECHELON	ANCIENNETE
1	GONZALEZ Corinne	TP MONTROUGE	C2 10	01/01/2006
2	DEMAILLY Patricia	PAIERIE	C2 12	01/12/2004
3	BULOT Christiane	RM COLOMBES	C2 12	01/12/2006
4	HARKAS Danielle	RM ASNIERES	C2 12	19/08/2006
5	MONDY Jean-Louis	TP AMENDES	C2 12	01/10/2004
6	OLIVARI Serge	PAIERIE	C2 12	01/12/2004
7	CHANTRAINE Isabelle	RP VANVES	C2 11	16/01/2005
8	GERARD Thierry	TG DIT	C2 11	06/12/2006
9	RAFFIER Philippe	PAIERIE	C2 11	01/12/2004
10	DEL NERO Laurence	TP ISSY LES Mx	C2 11	27/09/2004
11	MOUSSION Laurence	TG SRH	C2 10	01/12/2004
12	ADOBATI Michèle	TP AMENDES	C2 10	13/11/2005
13	EDREI Gilles	RP BOIS COLOMBES	C2 10	11/12/2005
14	NANCY Juliette	TP ANTONY	C2 10	11/01/2006
15	EYRAUD Nicole	TP ISSY LES Mx	C2 10	16/12/2004

CONDITIONS DE RECLASSEMENT

AR	AAP 2 (Ex ARP2)	GAINS
5ème échelon/Indice 306	5ème échelon / Indice 317	+11 (ancienneté d'échelon acquise)

ARP 2	AAP 1 (Ex ARP1)	GAINS
9ème échelon / Indice 360	5ème échelon / Indice 375	+15
10ème échelon / Indice 379	6ème échelon / Indice 394	+15

ATTENTION : les nominations ne pourront se faire que lorsque le décret modifiant le statut des Agents de Recouvrement sera signé. Auparavant, les nominations se faisaient rétroactivement au 1er janvier de l'année : merci l'économie sur le dos des personnels!!!! Un courrier a été adressé en ce sens au DGCP par la secrétaire générale du SNT-CGT pour dénoncer cette mascarade. Il en va de même pour la reprise de l'ancienneté dans l'échelon pour le passage à ARP 1.

C 2	C 1	GAINS
10ème échelon / Indice 395	4ème échelon / Indice 405	+10 (ancienneté acquise dans la limite de 2,5 ans)
11ème échelon / Indice 418	5ème échelon / Indice 420	+2 (ancienneté acquise dans la limite de 3 ans)
12ème échelon / Indice 439	6ème échelon / Indice 443	+4 (ancienneté acquise dans la limite de 3 ans)

ATTENTION : Les contrôleurs de 2ème classe inscrits sur le Tableau d'Avancement 2007 seront nommés avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 (exceptés les agents qui, à cette date, ne remplissent pas la condition des 5 années d'ancienneté de service en catégorie B). Ils seront nommés en 2007 à la date où ils rempliront cette condition.

Les représentants CGT en CAP

Carole LAFON (TG-RPDA) - Liliane RICHARD (RM NANTERRE) - Jacqueline JOLLY (ERD)
Philippe KERGOAT (TP AMENDES) - Franck RICHAGNEUX (ERD) - Pascal BABIN (TG DIT)